

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.011

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2005  
(Section Investissement).

**VOTE** : 4 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

En application de l'article 1612.1 du C.G.C.T., le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour permettre le commencement de travaux urgents dès le début 2005, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu l'Article L.1612.2 du C.G.C.T,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2005.

**BUDGET PRINCIPAL**

**DEPENSES**

Article 2315 - Fonction 822

* Travaux Voirie Lotissement "ANPE"	+ 150 000 EUR
* Travaux giratoire Rue Notre Dame et aménagement Rue des Bains	+ 145 000 EUR
* Travaux Avenue de Pontaillac Réfection de chaussée	+ 570 000 EUR
* Marché à Bons de Commande Revêtements trottoirs asphalte	+ 70 000 EUR

Article 2313 - Fonction 4142

* Aménagement parking principal et des chemins des trous 4 et 5 du Golf de ROYAN	+ 100 000 EUR
--	---------------

TOTAL.....  
=====

+ 1 035 000 EUR

**RECETTES**

Article 1641 - Fonction 01  
- Produit de l'emprunt

+ 1 035 000 EUR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 10 mars 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS